

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.

Société régie par le droit néerlandais
Siège social : Herengracht 440, 1017 BZ Amsterdam (Pays-Bas)

Offre au public de 10 000 certificats, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. le 12 février 2007, indexés sur le S&P Titanium Custom Euro Index et venant à échéance le 7 avril 2008

Inconditionnellement et irrévocablement garantis par



BNP PARIBAS

Société anonyme au capital de 1 865 756 980 Euros
Siège social : 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris (France)

Code ISIN : XS0286953228

Code Commun : 028695322

Nom Commercial des Certificats : « Certificats Titanium Boostés »

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. a procédé le 12 février 2007 à l'émission de certificats à capital non garanti indexés sur l'indice S&P Titanium Custom Euro Index pour un montant de 10 000 000 euros, soit 10 000 certificats (les « Certificats ») qui feront l'objet d'une admission aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg à compter du 16 février 2007.

Les Certificats, ayant fait l'objet d'une prise ferme en totalité par BNP Paribas Arbitrage SNC, seront offerts au public en France du 19 février 2007 au 30 mars 2007.

Les modalités des Certificats sont précisées dans les « Final Terms » relatifs aux Certificats en date du 16 février 2007 qui doivent être lus en liaison avec le Prospectus de Base en date du 21 juin 2006, ses Suppléments en date des 5 septembre 2006, 26 octobre 2006 et 21 décembre 2006 (ensemble le « Prospectus »). Le Prospectus de Base et ses Suppléments ont été approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg.

Le Prospectus est disponible sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et pourra être adressé à toute personne qui en fait la demande auprès de BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33 rue de Gasperich, Howald-Hesperange, ACI : ELULU40L, L-2085 Luxembourg.

AVERTISSEMENT

LE PRÉSENT COMMUNIQUE NE CONSTITUE NI UNE OFFRE NI UNE INVITATION DE BNP PARIBAS ARBITRAGE SNC OU DE BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V. ou BNP PARIBAS A ACQUERIR LES CERTIFICATS. TOUTE DECISION D'INVESTIR DANS LES CERTIFICATS DOIT ETRE FONDÉE SUR UN EXAMEN EXHAUSTIF DU PROSPECTUS PAR L'INVESTISSEUR. IL EST RECOMMANDÉ AUX INVESTISSEURS POTENTIELS DE COMPRENDRE PARFAITEMENT LA NATURE DES CERTIFICATS ET DES RISQUES QUI EN DECOULENT ET DE VÉRIFIER L'ADEQUATION D'UN TEL INVESTISSEMENT AU REGARD DE LEUR SITUATION FINANCIÈRE ET DE PROCÉDER, SEULS OU AVEC L'ASSISTANCE DE CONSEILLERS, A L'ANALYSE DES ASPECTS JURIDIQUES, FISCAUX, COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES RELATIFS A L'ACQUISITION DES CERTIFICATS.